



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.:
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/69
15 octobre 2024

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-quinzième réunion
Montréal, 4 – 8 décembre 2024
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : NÉPAL

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- | | | | |
|---|--|--------------|---------------------|
| • | Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) | PNUE et PNUD | Approbation globale |
|---|--|--------------|---------------------|

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/95/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Népal

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUE (principale), PNUD	86 ^e	Élimination à 100 % d'ici 2030

(II) DERNIÈRES DONNÉES COMMUNIQUÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2023	0,35 tonnes PAO
---	--------------	-----------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2023		
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					0,35				0,35

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence de 2009-2010 :	1,10	Point de départ des réductions globales durables :	1,27
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	1,27	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2024	2025	2026	Total
PNUE	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,08	0,00	0,09	0,17
	Financement (\$ US)	75 710	0	84 750	160 460
PNUD	Élimination de SAO (tonnes PAO)	0,15	0,00	0,00	0,15
	Financement (\$ US)	137 340	0	0	137 340

(VI) DONNÉES DE PROJET			2020	2021-2022	2023	2024*	2025	2026	2027-2029	2030	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			0,72	0,72	0,72	0,72	0,36	0,36	0,36	0,00	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			0,72	0,63	0,63	0,63	0,36	0,36	0,36	0,00	s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)	PNUE	Coûts du projet	128 000	0	67 000		0	75 000	0	54 000	324 000
		Coûts d'appui	16 640	0	8 710		0	9 750	0	7 020	42 120
	PNUD	Coûts du projet	90 000	0	126 000		0	0	0	0	216 000
		Coûts d'appui	8 100	0	11 340		0	0	0	0	19 440
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)	Coûts du projet		218 000	0	0	0	0	0	0	0	218 000
	Coûts d'appui		24 740	0	0	0	0	0	0	0	24 740
Total des fonds demandés pour approbation à la présente réunion (\$ US)	Coûts du projet					193 000					
	Coûts d'appui					20 050					

*Le financement relatif à 2024 avait à l'origine été prévu pour 2023

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement du Népal, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant total de 193 000 \$ US, soit 67 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 8 710 \$ US pour le PNUE, et 126 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 11 340 \$ US pour le PNUD.² La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur les objectifs de consommation de HCFC de 2020 à 2023 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2025 à 2026.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement du Népal a rapporté une consommation de 0,35 tonnes PAO de HCFC en 2023, soit un niveau inférieur de 68,2 % à la valeur de référence à des fins de conformité. La consommation de HCFC pour 2019-2023 figure au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC au Népal (2019-2023, données de l'Article 7)

HCFC-22	2019	2020	2021	2022	2023	Référence
Tonnes métriques (tm)	11,70	7,42	3,79	7,17	6,37	20,00
Tonnes PAO	0,64	0,41	0,21	0,39	0,35	1,10

3. La consommation de HCFC a toujours été inférieure aux objectifs du Protocole de Montréal, et seul le HCFC-22 est actuellement importé au Népal, essentiellement à des fins d'entretien du froid industriel (notamment dans les produits laitiers) et des climatiseurs. La consommation de HCFC-22 a diminué progressivement en raison de la mise en œuvre de systèmes d'octroi de permis et de quotas d'importation; de la mise en œuvre des programmes de formation des douaniers et des frigoristes; et l'adoption, en augmentation lente mais constante, de technologies plus récentes³. La baisse de la consommation de HCFC-22 observée en 2021 était essentiellement due aux répercussions de la COVID-19 ; elle a rebondi en 2022 à des niveaux de consommation plus élevés restant néanmoins sous les niveaux atteints en 2020.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le Gouvernement du Népal a communiqué des données sectorielles sur la consommation de HCFC dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2023 qui sont conformes aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a permis de confirmer que le Gouvernement mettait bien en œuvre un système de permis et de quotas applicable à l'import-export de HCFC et que la consommation vérifiée de HCFC-22 pour la période 2020-2023 était inférieure à la limite maximale autorisée. Le vérificateur a mis au jour des incohérences négligeables entre les données de l'article 7 et les données de consommation de HCFC vérifiées pour 2020 et 2021, en tonnes métriques, qui ne portent pas à conséquence pour la consommation déclarée, exprimée en tonnes PAO. Le Gouvernement soumettra des données mises à jour, au titre de l'article 7 et du programme de pays, en tonnes métriques, avec l'aide du PNUE.

² Conformément à la lettre adressée au PNUE par le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement du Népal en date du 27 août 2024.

³ Y compris les climatiseurs mono et multi-split au R-410A et R-32, ainsi que les climatiseurs et refroidisseurs utilisant principalement du R410A. La réfrigération domestique et commerciale de petite taille utilise principalement du HFC-134a ; la réfrigération commerciale et industrielle de grande taille utilise de plus en plus le R-404A.

État de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH a été achevée le 1^{er} décembre 2022, conformément à la prolongation approuvée par le Comité exécutif dans la décision 87/17. Le rapport d'achèvement du projet a été soumis le 3 avril 2023.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du Ministère des forêts et de l'environnement, continue d'appliquer le système de permis et de quotas aux HCFC conformément aux règles de contrôle des SAO promulguées en 2001 et au système de quotas de HCFC en place depuis janvier 2014. Le Gouvernement a promulgué un règlement visant à interdire l'importation d'équipements fonctionnant avec des HCFC à compter du 1^{er} janvier 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'importation de HFC et de leurs mélanges est soumise à l'obtention d'un permis.

8. Un comité technique a été créé pour mettre en place le système de permis en ligne au sein du guichet unique national du Népal ; cette activité est en cours. Cinq ateliers de formation ont été organisés et dispensés au personnel des douanes, soit au total 134 agents des douanes et des forces de l'ordre, dont 14 femmes. L'UNO a progressé dans l'élaboration des procédures opérationnelles normalisées applicables aux processus de quotas, de permis et de transmission de données pour diverses parties prenantes, notamment les importateurs. Un processus d'achat est en cours pour trois identifiants avancés de frigorigènes permettant de soutenir l'application de la loi.

Secteur de l'entretien en réfrigération

9. Les activités suivantes ont été mises en œuvre au titre de la première tranche :

- (a) *Programme de formation et de certification des techniciens de l'entretien* : Plusieurs réunions ont été tenues avec les parties prenantes concernées par l'élaboration du programme de certification des techniciens; un comité technique a été créé pour mettre à jour les normes professionnelles et le programme de cours du programme de certification; une formation de formateurs à l'évaluation basée sur les compétences a été menée pour un total de 25 participants, dont une femme, et un programme d'orientation sur la certification a été dispensé à 32 techniciens. Cinq ateliers de formation du secteur du froid ont été organisés pour un total de 191 techniciens, dont deux techniciennes, sur les bonnes pratiques en entretien et la maintenance d'applications spécifiques dans les secteurs laitier et hôtelier, par exemple ;
- (b) *Assistance technique aux centres de formation* : Des outils et des équipements⁴ et une formation pertinente ont été dispensées à deux instituts de formation (à Nepalgunj et à Butwal) et à l'Association népalaise de réfrigération et d'électromécanique ;
- (c) *Programme de sensibilisation et de plaidoyer* : Un événement de sensibilisation sectoriel spécifique destiné aux secteurs de la transformation laitière et alimentaire a été organisé ; il visait à informer les participants sur l'impact environnemental des SAO et sur le rôle que jouent ces secteurs dans l'adoption de solutions de remplacement respectueuses du climat. Trente-cinq participants ont pris part à cet événement, dont quatre femmes. Un programme

⁴ Y compris des bancs d'essai/simulateurs de pompes à chaleur à air et à eau, des bancs de mesure de contrôle de pression, des bancs d'essai/simulateurs en réfrigération à des fins de formation, des bancs de mesure pour régulateurs de température et des simulateurs de climatiseurs split à des fins de formation.

de sensibilisation des médias au Protocole de Montréal a également été mené pour tirer parti de l'influence des journalistes dans la diffusion de messages clés au grand public par le biais des médias de masse et des médias numériques. Du matériel de sensibilisation a été conçu ; il est en cours de production et d'impression en vue de sa diffusion.

Mise en œuvre et suivi du projet

10. La mise en œuvre du projet, la coordination et le suivi ont été entrepris. L'UNO a continué de rencontrer des institutions publiques et des acteurs privés. Des missions de suivi de la mise en œuvre du projet ont été menées et des rapports ont été rédigés et présentés au PNUD et au PNUE. Au total, 7 882 \$ US ont été décaissés au titre de ce volet, y compris pour le personnel, les déplacements intérieurs et les visites de suivi, ainsi que les réunions et les ateliers.

Niveau de décaissement

11. En date de septembre 2024, des 218 000 \$ US approuvés jusque là, 128 000 \$ US (47 %) avaient été décaissés (49 473 \$ US pour le PNUE et 52 790 \$ US pour l'ONUDI). Le solde de 115 737 \$ US sera décaissé en 2024.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre entre janvier 2025 et décembre 2026 :

- (a) *Cadre juridique* : Élaboration d'une proposition de règlement permettant l'introduction de permis relatifs à l'équipement et la tenue de registres en atelier, afin d'assurer le suivi du recours à des solutions de remplacement pendant l'élimination progressive des HCFC ; formation continue des agents des douanes et des forces de l'ordre, en veillant à renforcer l'équilibre entre les sexes (2 formations en 2025 et une en 2026, comptant au moins 20 participants par formation) ; élaboration d'un cahier des charges relatif aux activités de veille du marché (PNUE) (7 000 \$ US). L'acquisition de trois identificateurs avancés de frigorigènes, permettant de soutenir l'application de la loi, sera menée à bien et une formation pertinente sera dispensée (PNUD) (fonds restants 15 000 \$ US) ;
- (b) *Techniciens frigoristes* : Organisation d'une formation au minimum de formateurs comptant 20 participants et de trois formations de frigoristes en entretien comptant chacune 25 participants ; 15 bourses visant à soutenir la participation des femmes aux formations et l'affectation temporaire de stagiaires à des centres d'activité formels plus importants ; la réalisation d'un inventaire des centres de formation sélectionnés pour repérer les lacunes restantes en matière d'équipement et de capacité ; et une évaluation basée sur les compétences d'au moins 40 techniciens dans le cadre du programme pilote de certification (PNUE) (35 000 \$ US) ;
- (c) *Assistance aux ateliers d'entretien* : Achat et livraison de matériel et d'outillage d'entretien⁵ pour 30 ateliers d'entretien en réfrigération et climatisation dans tout le pays, et formation sur le fonctionnement et l'entretien des équipements et outils acquis (PNUD) (126 000 \$ US) ;
- (d) *Programme de sensibilisation et de plaidoyer* : Un atelier de sensibilisation sur l'adoption de technologies de remplacement et à faible PRP pour un minimum de 40 participants (visant une participation féminine de 25 %) issus de grands secteurs consommateurs,

⁵ Y compris un banc d'essai/simulateur de pompe à chaleur air et eau, un banc de mesure de contrôle de pression, un banc d'essai/simulateurs en réfrigération à des fins de formation, deux simulateurs de climatiseurs split à des fins de formation, un banc de mesure de régulateur de température.

notamment les produits laitiers, l'hôtellerie, la santé et différents ministères ; un atelier sectoriel spécifique sur les nouvelles exigences introduites (obligation de déclaration et de tenue de registres, système de quotas et de permis en ligne) pour un minimum de 30 importateurs de frigorigènes et d'équipements (visant une participation féminine de 20 %) ; et l'élaboration, la traduction et l'impression de supports de sensibilisation et de notes d'information sectorielles portant notamment sur les progrès réalisés dans l'élimination progressive des HCFC, la transition vers les frigorigènes à la lumière de l'Amendement de Kigali, l'obligation de déclaration et de tenue de registres (PNUE) (15 000 \$ US) ; et

- (e) Mise en œuvre et suivi du projet : Coordination, suivi et compte rendu des activités, et engagement avec les parties prenantes et les organismes de mise en œuvre (PNUE) (10 000 \$ US).

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport de vérification

13. La vérification a recommandé un ensemble de mesures, y compris certaines recommandations formulées lors d'une vérification précédente en 2020 qui n'avaient été que partiellement traitées, et les a réitérées, en particulier la mise à jour du cadre réglementaire ; la révision de la manière dont les données de consommation sont collectées et rapprochées ; et le développement d'un système de permis en ligne au sein du guichet unique national du Népal pour rationaliser le processus d'un bout à l'autre.

14. Le PNUE a expliqué que la nécessité de rapprocher les données fait actuellement l'objet de discussions entre l'UNO, les douanes et le Ministère des forêts et de l'environnement, qui se réunissent désormais régulièrement pour traiter cette question et identifier les mesures qui permettront une collecte et une communication précises des données de consommation. L'UNO travaille au développement d'un système de permis en ligne et coordonne également avec les douanes l'inclusion des allocations de quotas dans le cadre du système SYDONIA,⁶ qui permet aux agents travaillant dans les différents bureaux de douane de vérifier les importations en regard des quotas. Afin d'éviter de futures incohérences dans les rapports et de renforcer davantage le système opérationnel de permis et de quotas, le PNUE a confirmé que le Gouvernement s'était engagé à mettre en œuvre les recommandations et fournira une mise à jour sur les progrès réalisés, dans le cadre du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH, conformément à la décision 86/53.⁷

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

15. Le Gouvernement du Népal a émis des quotas d'importation de HCFC pour 2024 à 0,46 tonne PAO (8,33 tm) et à 0,36 tonne PAO (6,55 mt) pour 2025, ce qui est à la fois inférieur et conforme aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

⁶ Système de données douanières automatisé.

⁷ Décision d'approbation générale, clause conditionnelle relative à l'approbation de la troisième tranche de la phase I du HPMP.

16. Bien que le Népal n'ait pas encore ratifié l'Amendement de Kigali, un système de permis pour l'importation de HFC est en place dans le pays depuis le 1^{er} janvier 2018. Le Népal a également adopté des codes douaniers révisés pour les HFC.

Mise en œuvre et suivi du projet

17. La demande de la deuxième tranche devait être soumise lors de la 93^e réunion. De mai 2021 à septembre 2022, les opérations de l'UNO ont été interrompues sur instruction du Bureau de l'auditeur général du Népal, en raison du fait que l'UNO ne faisait pas partie du système budgétaire népalais (LMBIS). Le Ministère de l'industrie, du commerce et de l'approvisionnement, qui héberge l'UNO, et le Ministère des finances ont travaillé ensemble pour que le programme et le budget de l'UNO soient inclus dans le système LMBIS. Le problème a été résolu en septembre 2022, lorsqu'un nouveau responsable national de l'ozone a également été nommé. Des progrès substantiels ont été réalisés depuis.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Secteur de l'entretien en réfrigération

18. La demande incluait 15 bourses pour soutenir la participation des femmes aux formations et l'affectation temporaire de stagiaires à des centres d'activités formels plus importants. Cette activité n'ayant pas été incluse dans le plan approuvé pour la phase II par la décision 86/75, le Secrétariat s'est enquis de sa portée. Le PNUE a expliqué l'inclusion de ce petit programme d'incitation par la nécessité d'encourager les femmes à poursuivre des études de frigoristes et de soutenir le travail des femmes qui suivent une formation dans les grandes entreprises. L'UNO et le Conseil de l'enseignement technique et de la formation professionnelle mettront en œuvre cette activité, le Conseil administrant la modeste incitation financière, estimée à 5 000 \$ US au maximum.

19. Les travaux initiés lors de la première tranche sur le pilotage du programme de certification se poursuivront lors de la deuxième tranche, avec un minimum de 40 techniciens qui devraient subir leur évaluation des compétences au cours de cette tranche pour être certifiés.

Mise en œuvre de la politique genre

20. Lors de la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du HPMP, les organismes de mise en œuvre et le Gouvernement du Népal se sont attachés à créer un environnement propice à l'intégration de la perspective de genre dans les activités mises en œuvre. Les femmes ont été considérées comme prioritaires pour participer à des cours de formation visant à renforcer leurs capacités et contribuer à accroître leur accès à de meilleures perspectives et conditions de travail. Cette approche se poursuivra pendant la mise en œuvre de la deuxième tranche. Le projet a également nécessité la collecte de données ventilées par sexe et d'informations qualitatives pour analyser et suivre les questions de genre. L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont systématiquement prises en compte dans toutes les activités en offrant des chances égales aux femmes et aux hommes en tant qu'usagers, bénéficiaires, conseillers, gestionnaires et décideurs politiques ou communautaires. L'accent est mis sur le fait que, dans la mesure du possible, les comités de projet et les dispositifs de gestion et de suivi devraient tenir compte de la dimension de genre et que l'équilibre entre les sexes soit pris en compte dans leurs propres structures et processus de décision et de sélection.

21. Comme expliqué ci-dessus, la deuxième tranche comprend un petit programme d'incitation visant à encourager les femmes à poursuivre des études de frigoristes, ce qui permettra une implication accrue des femmes dans le secteur. Le renouvellement du projet de renforcement institutionnel soumis à la présente réunion comprend comme activité une étude sur le genre dans le secteur du froid, y compris l'identification

des obstacles à la participation des femmes et l'adoption de mécanismes et d'incitations appropriés pour accroître cette participation.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

22. Le Gouvernement du Népal déploie des efforts visant à assurer la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC et des résultats des activités du PGEH. L'importation d'équipements à base de HCFC a déjà été interdite en 2017, compte tenu de la future demande en entretien que ces équipements entrants créeraient. En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'UNO et les douanes s'emploient à institutionnaliser la formation portant sur le Protocole de Montréal en formant des formateurs et en incluant les questions liées à l'ozone dans la formation régulière des agents des douanes nationales, en vue de permettre à celles-ci de reproduire de manière autonome ce module de formation dans le cadre des formations douanières régulières.

23. La durabilité à long terme de la formation des frigoristes sera davantage abordée au cours de la deuxième tranche à travers la création de programmes de formation de qualité au bénéfice des formateurs de frigoristes. La durabilité a été prise en compte lors de la planification de l'achat d'outils et d'équipements pour les instituts de formation du secteur du froid. Les articles achetés ont été adaptés en consultation avec le Conseil de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et les instituts de formation pour garantir que les techniciens puissent être mieux formés à des solutions de remplacement naturelles aux frigorigènes, sur le long terme. Le pays a mis en place un système pilote de certification des techniciens en collaboration avec les acteurs du système de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ce système et les travaux en cours sur les ajustements et révisions nécessaires du programme d'études de l'enseignement technique et de la formation professionnelle contribuent à la normalisation et à l'amélioration de la capacité du secteur de l'entretien du froid à suivre la transition technologique.

Conclusion

24. Le Népal continue de se conformer au Protocole de Montréal et aux objectifs de consommation de HCFC spécifiés dans l'Accord qu'il a passé avec le Comité exécutif ; en 2020-2023, la consommation de HCFC était inférieure à l'objectif du Protocole de Montréal pour le pays et inférieure à la consommation maximale autorisée spécifiée dans l'Accord. Le pays dispose d'un système de permis et de quotas opérationnel ; une interdiction d'importer des équipements à base de HCFC est en vigueur depuis 2017. Un comité technique a été créé pour développer le système de permis en ligne au sein du guichet unique national du Népal. Le Gouvernement népalais, avec l'aide du PNUE et du PNUD, a mis en œuvre un vaste ensemble d'activités visant à renforcer la capacité du pays à contrôler le commerce des HCFC et des équipements à base de HCFC et a dispensé une formation destinée aux techniciens et aux agents des douanes et des forces de l'ordre. Les capacités des instituts de formation ont été renforcées et les différentes parties prenantes ont été sensibilisées au Protocole de Montréal et aux obligations du pays en la matière. Le problème lié aux retards de mise en œuvre a été résolu et le niveau de décaissement de la première tranche est de 47 %. Les activités mises en œuvre jusqu'à présent et celles prévues dans le cadre de la deuxième tranche continueront d'aider le pays à respecter ses engagements au titre du Protocole de Montréal.

RECOMMANDATION

25. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour le Népal, et recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH et du plan de mise en œuvre de la tranche 2025-2026 correspondant pour le Népal aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le PNUE inclura, dans le cadre du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH, une mise à jour portant sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport de vérification soumis à la présente réunion, notamment celles relatives à la mise à jour du cadre réglementaire; à la

révision de la manière dont les données de consommation sont collectées et rapprochées; et au développement d'un système de permis en ligne.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	67 000	8 710	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	126 000	11 340	PNUD
